

PRESENTS: Mmes NICKERT, GUITOU, FRAYSSE, MASSAUD
Mrs BLADIER, DOUMERC, GARRIGOU, DELVERT, BERNARD, FOUCHE, PORTAL.

Mr IZARD intègre la séance à 20H50

ABSENTS: Mr MARIAGE Daniel (excusé).

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Lecture et approbation des précédents comptes rendus.
- Avenant et mise à jour du protocole d'accord avec CDP (mobilier urbain) et validation des documents à apposer dans les enseignes.
- Délibération pour débat national sur l'avenir de la forêt publique : élus, ONF.
- Décisions du Maire.
- Point sur l'intégration des voiries dans domaine public de la commune.
- Remise en cause d'une convention pour passage d'une ligne électrique datant de 1999, et non suivi de travaux.
- Projet d'implantation d'un pylône pour Tower-Cast.
- Point sur travaux du pompage.
- Tour de France 2012.
- Point sur les travaux du clocher de Lanzac.
- Présentation du travail de la Commission Camping, et décisions.
- Informations et questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme GUITOU Josiane est sollicitée puis élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des participants. Mr Le Maire fait passer une feuille de présence où chacun appose son nom, prénom et signature.

Lecture des comptes rendus précédents.

Lecture des comptes rendus précédents du 05/04/2012

- Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité et le registre est signé par le conseil municipal.

Avenant et mise à jour du protocole d'accord avec CDP (mobilier urbain) et validation des documents à apposer dans les enseignes.

Mr le Maire propose de signer un avenant et mise à jour du protocole d'accord entre la Société CDP Mobilier Urbain et la Mairie de Lanzac.

La commune a une convention pour une face de ces panneaux et peut y apposer la publicité qu'elle souhaite. Ce protocole a une validité de 9 ans et peut être modifié à ces dates anniversaires en fonction de la demande de la collectivité.

Monsieur le Maire propose d'y apposer la publicité pour le Restaurant l'Alouette et sur le second un plan de la ville. Plusieurs maquettes vont être proposées.

La Société C.D.P. assure la réalisation par un financement publicitaire régional.

La Société prend à sa charge les implantations desdits mobiliers urbains aux emplacements désignés et les assure « responsabilité civile », conformément à la réglementation en vigueur.

La Société entretient ces mobiliers y compris dans le cas de vandalisme.

Lors d'une visite terrain, le représentant de la Société avait proposé de déplacer un panneau existant pour le positionner face à la mairie (selon les normes) en intégrant un plan de la commune pour répondre aux nombreuses sollicitations. Après concertation avec les riverains, cette idée est abandonnée; un totem devra être pensé dans l'îlot du parking mairie et fera l'objet de nouveaux échanges.

- Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que Mr le Maire signe ce protocole d'accord entre la mairie de Lanzac et la Société C.D.P.

Délibération pour débat national sur l'avenir de la forêt publique : élus, ONF.

Monsieur le Maire fait part du courrier du Syndicat National des personnels des Forêts et de l'Espace Naturel sur le devenir de l'Office National des Forêts et qui concerne toutes les communes qui ont un groupement forestier

Un nouveau contrat de plan Etat/ONF/COFOR est sorti suite à des négociations entre les ministères concernés, la direction de l'ONF et la FNCOFOR (fédération Nationale des Communes Forestières). Trois points essentiels sont relevés :

- Réduire les effectifs de 700 emplois : l'ONF n'étant plus en mesure d'effectuer les tâches qui lui sont confiées.
- Une nouvelle taxe à l'hectare est instaurée.
- Certaines tâches seront abandonnées.

Une proposition de délibération est proposée au Conseil Municipal pour exiger un débat national sur l'avenir de la forêt publique, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Ce débat National vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

→ Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour que Mr le Maire signe cette convention.

Décisions du Maire (travaux).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des commandes passées et devis qui sont en cours de signature.

- Commande de menuiseries pour le restaurant l'Alouette aux Ets Jean Pierre CASSAGANDE pour un montant de 4499 € HT : devis signé.
- Restauration des 2 murs du cimetière :
 - 1) Devis pour un montant de 4160 € proposé par l'Association APIE.
 - 2) Devis d'un montant de 13242 € proposé par SARL Construction Lamponaise (Mr Barbio). Concernant ce dernier devis, Gérard Garrigou intervient et donne l'explication du devis. Concernant le devis de l'APIE, Mme Guitou précise qu'il est difficile de comparer : les demandes n'étant pas les mêmes, et rajoute que l'association qu'elle préside est tout à fait capable de remonter ce genre de mur. Monsieur le Maire propose d'ajourner ces travaux, en attendant le devis de Mr De Souza, et une nouvelle proposition d'APIE.
- Devis pour le renforcement des portes de garage des locaux des employés communaux, demandé à Mr Rochelli Jean Paul à Pinsac pour un montant de 1149,46€.
- Devis de la SST Marcouly d'un montant de 2584€ pour réparer l'îlot du bas de Lanzac qui a été détérioré par un convoi exceptionnel. Il est précisé que le remboursement de l'assureur est intervenu.
- Mr le Maire a commandé 2 cornes de brume pour un montant de 28,26 € HT.
- Mr le Maire précise qu'une commande de cintres pour le Foyer Rural est en cours.
- Un bon de commande a été signé pour la commande de 2 Pack défibrillateur pour un montant de 2706€ HT.
- Un devis de Sud Environnement est en attente pour l'achat de 10 vitrines dans le cadre du remplacement des vieux panneaux d'affichage, pour un montant de 2616,93 € HT.

→ Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature des devis en attente.

Point sur l'intégration des voiries dans le domaine public de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous avec Monsieur Fernandez de la DDT le 1^{er} juin à 10 heures dans le cadre de la mission ATESAT pour effectuer un inventaire des routes avec classement degré d'urgence, ce qui permettra de remettre la cartographie à jour : il devra rajouter la « place de Gimel », « rallonger l'impasse des Castagnades » et créer la nouvelle voie « Impasse de Lobby » pour le domaine public de la commune.

Tous les chemins non revêtus seront également répertoriés, afin d'être retirés du parcellaire.

Monsieur le Maire précise que tous les chemins revêtus entrent dans le calcul de la D.G.F.

Toujours dans le domaine de la voirie, et suite aux doléances, le Maire propose d'une part de réunir les riverains afin de les concerter sur les évolutions possibles (sens interdit) ou positionner des ralentisseurs type plateau, ou bien des limitations de vitesse zone 30 ou voie verte, sur la voie communale 31, la route du chemin vieux et la route du pigeonier.

Tout cela pourra être défini lors de la rencontre avec Monsieur Fernandez.

Remise en cause d'une convention pour passage d'une ligne électrique datant de 1999, et non suivie de travaux.

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal qu'il a reçu le 20 avril Monsieur François BETZ suite à une demande de déplacement de réseau surplombant sa parcelle.

Cette demande avait été effectuée en 1999, et il donne lecture de la réponse du 13 août 1999 effectuée par le Conseil Municipal dont le Maire était Monsieur Jacques Vidal.

« Suite à l'entretien que j'ai eu avec Madame Betz à Lanzac le 16 juillet, je vous confirme, par la présente, que la commune, en liaison avec le Syndicat d'Electrification du Nord du Lot, déplacera à l'occasion de travaux d'aménagement du carrefour, le support électrique implanté sur la limite de votre propriété, afin que la ligne électrique puisse être déplacée à l'arrière de votre maison. En souhaitant que la présente retienne votre attention et que vous donniez l'autorisation de surplomber la parcelle ZK 69, pour la création d'une ligne qui permettrait d'alimenter en électricité le secteur des Bruges où nous avons actuellement quelques difficultés ».

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du courrier de réponse de la FDEL : ce projet n'ayant fait l'objet d'aucune demande, pourra être réactivé lorsque les travaux d'amélioration seront en cours. M. le maire précise que cette voirie est aujourd'hui communautaire et que ce carrefour ne fait l'objet d'aucune doléance ; d'autre part, il souligne qu'il n'a pris aucun engagement et n'était pas élu à l'époque.

Projet d'implantation d'un pylône pour Tower Cast.

Monsieur Le Maire informe son conseil municipal qu'il a reçu une personne de cette Société anglaise, opérateur technique, chargé de rechercher une solution d'implantation d'un relais de diffusion dans le cadre du déploiement de nouvelles chaînes de la TNT afin de couvrir les villes de Souillac et des environs. Un terrain au lieu dit « la combette » pourrait convenir. Monsieur le maire a participé à la rencontre tripartite (en présence du propriétaire). Ce projet ne semble pas susciter de soucis, à condition de respecter les conditions du PLU, et de bien intégrer le volet paysager.

Aménagement numérique du Lot

M. le maire a participé à une réunion de présentation du schéma numérique le 27 avril à Vayrac. Les objectifs du schéma directeur ont été évoqués, ainsi que le scénario retenu. Plusieurs étapes sont décrites; d'ici 5 ans 2 Mbit/s pour tous, et permettre rapidement aux Zones d'activités et aux sites publics de se développer, puis horizon 10 ans raccordement de toutes les zones d'habitation à 10 Mbit/s, puis l'accès à un débit minimum de 30 Mbit/s pour tous à horizon de 15 ans, fibre optique sur les zones d'habitation de plus de 50 foyers et technologies alternatives sur le reste du territoire. L'investissement est évalué à 177 M€ dont 153 ME pour les infrastructures. Le Conseil Général propose de prendre 30% de cette dépense, le reste à charge des EPCI, ce qui pose quelques problèmes ! Ou trouver le financement ?

Point sur travaux du pompage.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que par rapport à ce projet, nous devons nous engager à respecter l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2010.

Comme stipulé lors des dernières réunions, le parcellaire devrait être revu et régularisé.

Le 6 avril, le géomètre expert et les intéressés validaient l'échange suivant :

- Cession par Mme Pierrette Massaud 54 m²
- Cession par la commune de Lanzac de 78 m²

La surface réelle de la parcelle « périmètre immédiat » est de 854 m², la clôture pourra être réalisée prochainement. D'autre part, la reconstruction de la ligne 20 000 volts passant à la rivière, va être réalisée en souterrain en fin d'année. Notre pompage n'a pas la nécessité d'être alimenté en HTA, ce qui présente plutôt des inconvénients (remplacement du transfo ...).

Après contact avec la FDEL, une alimentation basse tension semblerait possible ; de ce fait, un nouveau poste distribution publique devra être installé sur une parcelle communale de façon à reprendre les charges électriques existantes. La participation à verser à la FDEL s'élève à 2900 e, reste l'évacuation du transfo et de l'appareillage ainsi que la modification ERDF et l'intervention de la SAUR.

Devis proposés par la SAUR :

- Pose d'une clôture à la station pour un montant de 5162,50 €
- Travaux pour mise hors inondation du puits dans la station pour un montant de 6100 €
- Modification du branchement sur le refoulement pour assurer la chloration pour un montant de 7360 €.

Monsieur le Maire précise qu'il a eu une réunion avec les agriculteurs le 11 mai dernier.

La SAUR indique un rendement de : **65,7 en 2011**

Des compteurs étaient bloqués, et quelques fuites démontrent qu'environ 30 000 m³ ne sont pas facturés, ce qui est très inquiétant. Tout doit être mis en œuvre pour régulariser ces données et les améliorer. Comme évoqué en C.M certaines bornes ne seront pas renouvelées, et d'autres seront remplacées. On attend un devis pour l'ensemble de ces bornes d'irrigation. Gérard Garrigou pense que la meilleure solution pour arroser le camping et le stade, consisterait serait de faire un puits. Il a demandé un devis pour une pompe à COVERPA : devis d'un montant de 2829,74 €. Cette solution nécessite de faire une demande à la préfecture.

Tour de France 2012.

Le Tour de France passera à Lanzac le vendredi 20 juillet 2012.

L'étape de ce jour partira de Blagnac pour arriver à Brive ; étape de 222,5 KM

Le passage de la caravane est prévu à partir de 13H50, les premiers coureurs à 15H12 et les derniers coureurs à 15H35. Il sera interdit de stationner sur la RD 820 et un arrêté sera pris pour considérer cette route non accessible. Un véhicule des pompiers sera sur la place, 317 personnes de la gendarmerie seront mobilisées sur le département du Lot. Des barrières devront être positionnés au niveau des voies communales, ainsi que des bottes de paille protégées d'un filet rouge normalisé sur les îlots.

Le Conseil Général posera les panneaux annonceurs 3 semaines avant ; la population sera interdite sur le Pont de Lanzac.

Le Maire a la responsabilité de la sécurité sur l'agglomération de sa commune.

Point sur les travaux du clocher de Lanzac.

Une réunion est programmée avec l'association des amis du clocher le 23 mai. L'entreprise Bodet nous a indiqué débuter les travaux le 29 mai. Cette première intervention consiste à déposer la cloche, vider les lieux afin de couler les assises du futur beffroi, le système d'horlogerie sera également descendu.

La journée du 23 juin est retenue pour les festivités, la mairie a réservé 3 chapiteaux pour un montant de 1000 €, l'organisation de la journée sera communiqué après concertation avec l'association. M. Delvert a réussi à obtenir un RDV avec M. DE MONPEZAT le 29 mai prochain. Nous sommes dans l'attente du devis complémentaire concernant le nettoyage de la cloche et sa mise en valeur sur une console bois, ainsi que la restauration de l'horloge. Ces opérations de mise en valeur du patrimoine doivent permettre l'obtention de subventions. Le coût approximatif s'élève à 6000 € HT, le maire propose de demander l'intervention de la Région ainsi que du département pour ces nouvelles dépenses dès que le devis sera en sa possession. D'autre part, la ligne budgétaire doit être complétée de 7000 € qu'il propose de déduire sur l'opération enfouissement des réseaux.

- ➔ Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'engagement de cette dépense ainsi que pour les demandes de subvention, et souhaite clôturer définitivement ce dossier avant fin 2012.

Présentation du travail de la Commission Camping.

Alain Delvert nous informe que la commission camping s'est réunie lundi 21 mai à 19H.

Suite à l'appel à candidature, José Guerra a postulé et a retenu l'attention de la commission sur le poste à 20 heures/semaine.

Julie Joachim occupera le poste de régisseur à 35 heures/ semaine.

- ➔ Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'embauche de ces 2 personnes, et autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ces embauches.

Alain Delvert propose plusieurs devis pour des travaux au camping :

- Devis clôture camping de l'association APIE pour un montant de 1040 €
- Devis peinture pour l'intérieur de l'APIE pour un montant de 780 €.
- Devis pour protéger les containers à poubelles situés à côté du camping : Jean Paul Bladier propose deux devis de l'entreprise « Bois et traitement du Causse » à Gramat.
Le premier devis : cache poubelle prêt à poser pour un montant de 1293 €
Le deuxième devis : matériaux et pièces à monter pour un montant de 577 €.

Alain DELVERT précise que le montant total des frais au camping s'élève à 2397 €.

La séance est levée à 23H30